PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-THURIBE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Thuribe, tenue le 14 sept. 2026, à la salle L'Orée-des-Bois sise au 375A, rue Principale à Saint-Thuribe, et à laquelle étaient présents, à l'ouverture de la séance :

Mme la Conseillère Marie-Ève Naud
Mme la Conseillère Guylaine Naud
M. le Conseiller Donald Vallée

Tous formant quorum sous la présidence de **M. Guy Lachance, Maire.**

M. Michel Lefebvre directeur général et greffier-trésorier était également présent lors de cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de l'Assemblée, M. Guy Lachance ouvre la séance du conseil à 19 h 00.

2026-09-1480 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour ayant été déposé à la table du conseil plus de 72 heures avant la tenue de cette séance,

EN CONSÉQUENCE

Il est : PROPOSÉ PAR M. Donald Vallée
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

2026-09-1481 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AOÛT.**

Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal dans les délais prévus, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Guylaine Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

Les procès-verbaux des séances du 10 et 19 août soient adoptés.

ADOPTÉE

COMITÉS COMPTE-RENDU

MRC/RÉGIE VERTE (Maire):

- MRC : - Information concernant les salaires des maires lors de leur rencontre à la MRC, les maires sont payés lors des conseils
  et non pas lors des caucus
- RÉCOLO : Rien de particulier

TRAITEMENT DES EAUX/ BÂTIMENTS MUNICIPAUX (Conseiller #1) :

- Rien de particulier

VOIRIE/CCU/INCENDIE (Conseiller #2) :

- INCENDIE : Rien dans ce mois-ci;
- VOIRIE : Deux traitements de surfaces (rang Saint-David et route Chalifour);
- URBANISTE : Deux permis émis (Construction cabanon et démolition hangar et silo à grain);
- CCU : pas de rencontre à court terme

RESSOURCES HUMAINES/LOISIRS/COMMUNICATION (Conseillère #3) :

- RH : Processus d'embauche pour la direction générale se poursuit
  AINÉS : Les cafés du vendredi vont recommencer le 2 octobre avec un atelier sur fabrication d'une éponge

POLITIQUE FAMILIALE/LOISIRS (Conseillère #4) :

- COMITÉ DES LOISIRS - : Activité du 13 septembre, la fête champêtre belle participation de 70 à 80 personnes;
  Vie active à débuter lundi le 14 septembre

2026-09-1482 **APPROBATION DES COMPTES**

La liste des comptes au 10 août au montant de 71 085,38 $ déposée à l'intention des membres du conseils

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR M. Donald Vallée, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Thuribe approuve la liste des comptes au 14 septembre 2026.

Chèques	2 523.01 $
Paiements Accès-D Affaires	32 983.12 $
Retenues à la sources Qc	6 210.81 $
Retenues à la Sources Fed	2 344.98 $
Salaires	18 579.26 $
Paiements préautorisés	1 890.47 $
TOTAL	64 531.65 $

ADOPTÉE

2026-09-1483 **MANDAT À MORENCY AVOCATS**

CONSIDÉRANT QUE la firme Morency avocats, son mandataire et procureur à la cour municipale de St-Raymond pour représenter la municipalité de Saint-Thuribe;

CONSIDÉRANT QU'ils nous ont déjà représenter concernant un dossier pour congédiement injustifié;

CONSIDÉRANT QUE la Commission d'accès à l'information du Québec, nous a envoyé un avis comme quoi nous n'avons pas répondu à une demande d'accès à l'information par un citoyen de la municipalité de Saint-Thuribe;

EN CONSÉQUENCE

Il est : PROPOSÉ PAR Mme Guylaine Naud, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL à prendre les services de la firme Morency avocats, pour que ceux-ci nous représentent pour comparaitre pour la Municipalité de Saint-Thuribe.

ADOPTÉE

2026-09-1484 **RENOUVELLEMENT PARTENARIAT AVEC LA CAPSA**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Thuribe a reçu une demande de partenariat annuel avec la CAPSA;

CONSIDÉRANT QUE nous offrons notre soutien financier à l'organisme depuis de nombreuses années ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR Mme Marie-Ève Naud, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

- La Municipalité de Saint-Thuribe autorise le directeur général, à accorder la demande de soutien financier de la CAPSA au montant de 400,00 $ (taxes en sus) pris à même notre budget d'opération.

ADOPTÉE

2026-09-1485 **CONTRÔLE AC**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Thuribe doit renouveler la calibration des transmetteurs de gaz de la caserne ;

CONSIDÉRANT QUE cela que nous faisons affaire avec contrôle AC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR M. Donald Vallée, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- D'AUTORISER le directeur général de la municipalité, à renouveler l'entente avec contrôle AC au montant de 571,63 $ (taxes en sus) pris à même notre budget d'opération pour trois ans.

ADOPTÉE

2026-09-1486 **RAPPORT DE LA FIRME ARTÉLIA ET <u>AUTORISATION SEAO</u>**

CONSIDÉRANT QUE la firme ARTELIA nous a déposé son rapport conceptuel pour les travaux de rétablissement de la route sur le rang de la Rivière Blanche Est;

CONSIDÉRANT QUE le concept numéro 2 qui consiste à un rétablissement de la chaussée selon un tracé déplacé vers l'Est;

CONSIDÉRANT QUE les coûts concentrés pour la nouvelle structure de chaussée et pavage est plus de 1 450 000,00 $, donc nous devons faire un appel d'offres sur le SEAO;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont tenus, en vertu de La Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), de diffuser tout appel d'offres publics au moyen d'un avis publié au SEAO et approuvé par le gouvernement.

EN CONSÉQUENCE
Il est : PROPOSÉ PAR Mme Guylaine Naud, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'AUTORISER le directeur général à diffuser sur le SEAO l'appel d'offres pour le rétablissement de la chaussée selon un tracé déplacé vers l'Est (selon le concept 2 choisi).

ADOPTÉE

2026-09-1487 **ADOPTION RAPPORT FINAL FRR VOLET 4**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Thuribe doit transmettre au MAMH (ministère des affaires municipales et de l'habitation), le rapport final concernant le volet 4 du soutien à la coopération municipale du fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet concernant une ressource en administration entre la municipalité de Saint-Thuribe et Rivière-à-Pierre pour trois ans ;

CONSIDÉRANT QUE c'est la Municipalité de Saint-Thuribe qui est l'organisme responsable du projet et que celui-ci est terminé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR Mme Marie-Ève Naud, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

- D'AUTORISER le directeur général à transmettre le rapport final du volet 4 de soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité tel que présenté au conseil municipal de Saint-Thuribe le 14 septembre 2026.

ADOPTÉE

2026-09-1488 **PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028 – REDDITION DE COMPTES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Thuribe a pris Connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la Contribution Gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années2024-2028;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Thuribe doit respecter les modalités de ce Guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR M. Donald Vallée, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que les ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou à la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre Des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

2026-09-1489 **SOUMISSION ASPHALTAGE SAINT-UBALDE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Thuribe doit faire du pavage dans plusieurs endroits de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est moins de 25 000,00 $, nous pouvons accorder un contrat de gré-à-gré sans appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE nous devons assigner un autre conseiller sur ces comités;

EN CONSÉQUENCE,
Il est : PROPOSÉ PAR Mme Marie-Ève Naud, conseillère
ET résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER le directeur général à signer le contrat de gré-à-gré avec Asphaltage Saint-Ubalde pour faire du pavage à la descente de l'Église, ainsi qu'au 265 rue Principale(une réparation d'entrée) et rang Saint-David (une réparation d'une entrée) au montant de 14 295,00 $ (taxes en sus).

ADOPTÉE

CORRECTION ROUTE CHALIFOUR

Point d'information, la route Chalifour qui a eu un traitement de surface sera repris l'an prochain.

DIVERS

2026-09-1490 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE

Il est : PROPOSÉ M. Le Conseiller Donald Vallée
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De lever l'assemblée à 19h35

Je, Guy Lachance, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Guy Lachance Maire	Michel Lefebvre Directeur général et greffier-trésorier